Loi travail, saison 2: les syndicats ont perdu confiance

PAR DAN ISRAEL ET MANUEL JARDINAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 21 JUILLET 2017

La méthode du gouvernement, qui consulte les partenaires sociaux en même temps qu'il élabore la réforme du code du travail, se fissure. Après avoir été plutôt bienveillantes, à l'exception de la CGT, les organisations syndicales font preuve d'amertume, voire de colère, face à la volonté de dérégulation qui s'affirme.

Comme un changement de tonalité. Ce vendredi 21 juillet, le gouvernement a achevé les réunions de concertation avec les syndicats sur sa réforme en cours du droit du travail. Toutes les organisations représentatives ont rencontré six fois les membres du cabinet de la ministre du travail Muriel Pénicaud (sauf la CFE-CGC, dont le dernier rendez-vous a été décalé à mercredi prochain). Et le bilan que tirent les représentants des salariés de ce cycle de *« concertation intense »*, comme l'avait désigné la ministre en le lançant **il y a un mois et demi**, est pour le moins mitigé.

Au fond, seuls les syndicats CFTC et FO s'affirment plutôt satisfaits du processus. Pour Philippe Louis, le président du syndicat chrétien, *« il reste des interrogations, mais beaucoup de choses ont été éclaircies »*. FO n'a pas souhaité répondre à Mediapart, car l'organisation doit accorder ses violons avant une prise de parole officielle en début de semaine. Mais **dans sa dernière interview**, au *Parisien*, Jean-Claude Mailly a maintenu son satisfecit global en direction du gouvernement, qui tranche avec l'opposition de son syndicat à la loi sur le travail, version 2016 : *« Par rapport à l'an dernier, le contexte politique a changé. Et sur la méthode, c'est le jour et la nuit*, dit-il. *J'ai réclamé une concertation et un allongement du calendrier initial de la réforme, le président de la République l'a accepté. Ce serait irresponsable de tout rejeter. »* Un soutien appuyé à la réforme qui commence à créer des vagues en interne, une partie de la base de FO ne le comprenant pas et ne s'y reconnaissant pas.

Sans grande surprise, la CGT campe de son côté sur une position très critique. À l'issue des six réunions d'une heure, son négociateur en chef, Fabrice Angeï, souligne que *« six heures de discussion, c'est beaucoup et peu à la fois : les thèmes sont nombreux et précis, et les ordonnances qui seront publiées fin août par le gouvernement devraient représenter plus de 200 pages »*.

« Il y a plus une volonté d'habillage que de dialogue réel, estime le cégétiste. *Nous n'avons pas vraiment discuté : chacun a seulement présenté ses intentions et ses positions. Là où la ministre parle de changement de paradigme, nous pensons que le projet gouvernemental va créer un bouleversement, une véritable destruction du droit du travail. »* La CFE-CGC, le syndicat des cadres, n'est pas plus rassurée, dans la droite ligne de ses déclarations précédentes : *« Nous avons de moins en moins confiance. Nous sommes inquiets car nous sommes aujourd'hui persuadés que nous sommes face à un projet de régression sociale pour les salariés »*, déclare le négociateur Gilles Lecuelle.

La CFDT rejoint le camp des opposants

La position de la CFDT est en revanche bien plus inhabituelle, au vu de ses prises de position sur la réforme du droit du travail dans les 18 derniers mois. Quand on l'interroge sur son ressenti à l'issue des concertations auxquelles elle a participé, la numéro 2 du syndicat Véronique Descacq se dit elle aussi *« angoissée et pas confiante »*.

Ce son de cloche global tranche avec les déclarations officielles de toutes les organisations depuis le début des concertations. Jusqu'à présent, elles avaient paru plutôt hésitantes à critiquer la méthode choisie par l'exécutif, partagées entre la reconnaissance de pouvoir donner officiellement leur avis sur la réforme, et la crainte d'être exclues des négociations si elles se montraient trop virulentes. Aujourd'hui, les désaccords, plus ou moins grands selon les thèmes, sont affichés. *« Au fil du temps, il y a*

effectivement eu un changement de position des organisations syndicales, constate Fabrice Angeï. *Face à certaines mesures défendues par le gouvernement, la contestation est générale. Tout le monde est obligé de constater que le bilan, c'est qu'on ne va pas vers des droits en plus pour les salariés, mais vers de la précarité en plus. »*

Les trois « blocs » de concertation avec les syndicats. © ministère du travail

Pour sa part, Gilles Lecuelle trouve que *« le projet de loi s'est fortement éloigné de l'objectif de départ »*. L'objectif de départ ? Renforcer le dialogue social, affirmaient en chœur Muriel Pénicaud et le premier ministre Édouard Philippe. En vérité, **il est assez vite apparu** qu'Emmanuel Macron et son gouvernement entendaient bouleverser la philosophie générale du code du travail, le faisant passer d'un texte pensé pour défendre les salariés à un outil de *« sécurisation »* des pratiques des employeurs. Et, malgré la concession symbolique accordée par Muriel Pénicaud sur une augmentation à venir des indemnités légales de licenciement (versées pour tous les licenciements, et équivalant à un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté), c'est bien cette philosophie qu'a défendue la ministre au Parlement.

Le projet de loi autorisant le gouvernement à réformer le code du travail par ordonnances **a été voté en première lecture à l'Assemblée** la semaine dernière, et est désormais en discussion au Sénat. Et c'est justement ce double processus ***(pointé ici** par Mediapart)*, de concertation avec les syndicats et les organisations patronales d'une part, et au Parlement d'autre part, qui a fait de plus en plus tiquer les représentants des salariés. *« En parallèle de nos concertations, il y a un texte de loi qui a cheminé de son côté, avec des données assez précises, et parfois plus précises que ce qui nous était présenté »*, rappelle Angeï, de la CGT. Lecuelle, de la CFE-CGC, n'est pas moins sévère : *« Sur la méthode, la chronologie montre bien que c'est du vent. Nous avons été auditionnés à l'Assemblée nationale et au Sénat avant même qu'il y ait un vrai bilan des consultations avec le ministère. »*

Les auditions à l'Assemblée se sont même déroulées à un moment opportun, avant que les sujets qui fâchent ne soient abordés entre le ministère et les syndicats. Les concertations avaient en effet été découpées en trois blocs, **comme le rappelle le gouvernement**. D'abord, l'articulation entre la loi, les accords de branches professionnelles et les accords négociés dans chaque entreprise, et l'ordre dans lequel les uns s'imposent aux autres (c'est la fameuse *« hiérarchie des normes »*). Ensuite, dans un deuxième bloc, l'organisation du dialogue social dans les entreprises, avec **la question de la fusion** des instances de représentation du personnel ou **du référendum**. Et seulement enfin – c'est ce bloc de discussion qui s'achève – les relations individuelles de travail. Un dossier hautement polémique, qui concerne les contrats de travail, les rémunérations, les licenciements ou **les prud'hommes**, et qui a été discuté après le vote à l'Assemblée.

L'instance unique, vrai problème

Sur le premier bloc, les syndicats, sauf la CGT, s'accordent à dire que le gouvernement les a plutôt écoutés. *« La grosse interrogation était de savoir si on passait au "tout accord d'entreprise", avec une marginalisation des négociations au niveau des branches d'activité*, rappelle Philippe Louis, de la CFTC. *De ce point de vue, le paysage s'est éclairci. La seule chose qui reste à déterminer, c'est de savoir exactement où on placera les curseurs. »* Jean-Claude Mailly insiste aussi sur ce point dans *Le Parisien* : *« On a fait bouger des choses. (…) L'une des craintes que j'avais formulées l'année dernière était que la*

priorité donnée à l'accord d'entreprise, et non plus à la branche, s'installe sur tous les domaines du Code du travail. Ce ne sera pas le cas. »

Concernant le deuxième bloc, le consensus n'était déjà plus de mise. Et c'est sur les questions de représentation des salariés que la confiance s'est fissurée avec la CFDT. *« Sur l'article 2, concernant le dialogue social dans l'entreprise, nous avons eu l'impression au début que les choses étaient assez claires, assez ouvertes*, se remémore la secrétaire générale adjointe Véronique Descacq. *Mais nous avons vu des reculs importants entre les deux séances de consultation, notamment sur la possibilité laissée aux entreprises de négocier des accords sans les organisations syndicales. Il y a eu un durcissement. »*

« Nous estimons que nous sommes passés à côté de quelque chose de vraiment intéressant qui aurait pu changer le dialogue social », regrette déjà Gilles Lecuelle. Tous les syndicats sont opposés au regroupement des instances du personnel tel que le souhaite le gouvernement. Mais le président de la CFTC tente de nuancer, se réjouissant d'avoir *« fait admettre que l'hygiène et la sécurité étaient des sujets importants, que les instances garderont toutes leurs prérogatives et qu'une commission sur ces sujets pourra toujours exister »*.

Le risque de dumping social organisé

Philippe Louis est moins indulgent sur le troisième bloc de négociations, et notamment sur la volonté affichée de plafonner les indemnités accordées à un salarié par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Le gouvernement évoque un maximum possible d'un mois de salaire accordé par année d'ancienneté. *« Pour un salarié ayant deux mois d'ancienneté, on passerait du minimum obligatoire aujourd'hui de six mois de salaire à un plafond maximal de deux mois de salaire. C'est inacceptable »*, déclare le dirigeant de la CFTC. La CGT, la CFE-CGC et la CFDT sont à l'unisson. Cette dernière se félicite toutefois *« d'avoir été entendue »* sur la hausse annoncée des indemnités légales, qui sont obligatoirement attribuées en cas de licenciement, avant même que les prud'hommes n'interviennent potentiellement.

Les syndicats dénoncent aussi la quasi-totalité des mesures englobées dans ce troisième bloc de discussions. *« On voit bien qu'il y a une volonté de laisser les entreprises négocier directement certains éléments de rémunération, aujourd'hui réservés aux branches : primes de vacances ou 13e mois par exemple*, assure Gilles Lecuelle. *Cela fait courir un risque de dumping social au sein d'un même secteur. La volonté du gouvernement est simple : faire baisser les salaires. »*

La réforme des prud'hommes, vue par le gouvernement. © ministère du travail

« Sur de nombreux sujets, on constate un affichage politique et doctrinaire d'accompagnement du Medef et des grandes entreprises, juge Fabrice Angeï. *Par exemple, le barème des indemnités prud'homales se fait alors que la seule étude sur laquelle se base le gouvernement montre que les écarts ne sont pas si grands pour les indemnisations accordées aux prud'hommes dans des situations proches. »* Autre exemple, **le CDI de chantier**, que le ministère veut baptiser *« CDI d'opération »* : *« Le cabinet nous a dit qu'il avait vocation à s'étendre à l'ensemble des branches professionnelles, et que l'activer ou non serait laissé au choix des branches*, indique le représentant CGT. *Et ceci alors qu'aucune évaluation n'a été faite sur les secteurs où cette pratique existe déjà »*, comme le BTP ou certains domaines d'ingénierie informatique.

La liste des points qui fâchent la CGT est encore longue. *« Les conditions dans lesquelles on peut recourir à un CDD vont être discutées au niveau*

des branches, ce qui veut dire qu'on va vers une différenciation des CDD en fonction du type de métier », rappelle le négociateur. Il souligne aussi que *« l'objectif est de considérer seulement le périmètre français pour apprécier si une entreprise a des difficultés économiques et peut donc procéder à des licenciements économiques »*. Les résultats financiers ne seront donc plus évalués au niveau européen ou mondial.

Et puis, *« cerise sur le gâteau »*, le ministère du travail ne cache pas sa volonté de voler au secours des commerces qui veulent faire travailler leurs salariés quelque temps après 21 heures, sans pour autant entrer dans le régime du travail de nuit, plus protecteur et mieux rémunéré. La CGT **a récemment fait condamner** Monoprix sur ce point. *« Mais le gouvernement souhaite que dans les commerces, si les salariés doivent rester un peu après la fermeture des portes à 21 heures, pour ranger et nettoyer le magasin par exemple, cela ne soit pas considéré comme du travail de nuit »*, dénonce Fabrice Angeï.

De plus en plus inquiets, les syndicats attendent désormais que le gouvernement tranche sur les thèmes restés incertains et leur présente les ordonnances précises qu'il est en train de rédiger. Cela devrait être fait dans la semaine du 21 août, où ils sont déjà invités pour une réunion de deux heures chacun. *« La discussion a lieu entre le ministère, Matignon et l'Élysée, c'est collégial. Mais sur certains sujets, le dernier mot reviendra à l'Élysée »*, explique Philippe Louis. Il affirme que *« tout reste ouvert »* et que les réactions de son syndicat *« dépendront beaucoup de ce qu'il y aura dans les ordonnances »*. Pour FO, Jean-Claude Mailly se dit lui aussi dans l'expectative, attendant de découvrir le contenu réel des ordonnances : *« Tout va se jouer en août. On va surveiller ça comme le lait sur le feu et on pèsera jusqu'au bout »*, a-t-il déclaré au *Parisien*.

Côté CFDT, on durcit le ton. *« Le gouvernement doit choisir : soit une vision à l'allemande où l'on fait confiance au dialogue social, soit une vision à l'anglo-saxonne où tout est à la main de l'employeur*, déclare Véronique Descaq. *Si on va vers des dispositions où la confiance dans le dialogue social prévaut, alors on ne peut pas introduire le référendum à l'initiative de l'employeur, ni la remise en cause du mandatement des salariés par les organisations syndicales. »*

Les autres syndicats sont déjà dans une autre optique. *« Si rien ne bouge, cette loi répondra aux exigences des grandes entreprises, qui font les mêmes demandes depuis vingt ans »*, pronostique Gilles Lecuelle de la CFE-CGC, rejoignant **une analyse de Mediapart**. La CGT, elle, a appelé à manifester le 12 septembre, quelques jours avant la date où le gouvernement espère faire adopter définitivement ses ordonnances. Que cela plaise ou non aux syndicats.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.